

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue mardi le 4 décembre 2018, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2018-12-165

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien, d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2018-12-166

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2018

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. Marc-André Gosselin et M. Éric De Courval ont tous deux eu une rencontre chez Arbec. Une proposition leur a été soumise pour se porter acquéreur d'une plus grande partie de terrain qu'initialement projetée. Ils se sont dit intéressés dépendant du prix. Les décideurs de chez Arbec devraient redonner des nouvelles la semaine prochaine

Ratification des comptes payés en novembre 2018

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Cogeco	Internet novembre	76,98 \$
AD	Visa	Google apps (37,50 \$) Voip.ms (46,22 \$)	83,72 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaire du 1 ^e au 31 octobre	362,46 \$
5915	Moisson Mauricie-Centre-du-Québec	Don adopté en octobre	50,00 \$

2018-12-167

Autorisation pour la ratification des comptes payés en novembre 2018

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, que les comptes payés durant le mois de novembre 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2018

CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5916		Spécimen (pour paiement de la subvention 9-1-1)	
5917	Fabrique Saint-Frère-André	Électricité pour la tour	1 200,00 \$
5918	Équipement R. Lamothe	1 ^e versement déneigement des chemins municipaux	4 691,81 \$

5919	Ferme Normence	1 ^e versement déneigement édifices municipaux	793,33 \$
5920	RIGIDBNY	Collecte de décembre	2 064,79 \$
5921	Canadien National	Passage niveau	279,00 \$
5922	Vacuum 2000 inc.	Service d'hydro pression (dépanneur)	344,93 \$
5923	Excavation A.S.	Creusage fossé du 10 ^e rang (9 773,17 \$) Nettoyage fossé village (266,74 \$)	10 039,91 \$
5924	Martech Signalisation	3 panneaux arrêt à 3 directions	79,33 \$
5925	Buropro	Papeterie	96,90 \$
5926	Home Hardware	Pompe de puits (dépanneur)	319,36 \$
5927	Grengo	Location photocopieur	115,26 \$
5928		Chèque annulé	
5929	Martine Lebeau	Sal. du 5 au 16 nov. (1 179,66 \$) Sal. Du 19 au 30 nov.(1 179,66 \$)	2 359,32 \$
5930	Construction et Pavage Boisvert	Décompte progressif #3	44 827,16 \$
5931	Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement annuel	81,90 \$
5932	FQM	Honoraires professionnels	518,99 \$
5933	Megaburo	Lecteur compteur noir (44,18 \$) Lecteur compteur couleur(42,75 \$)	86,93 \$
5934	Éric De Courval	Frais de déplacement	100,64 \$

2018-12-168

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de décembre 2018

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Benoit Lussier, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois de décembre 2018, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- Mme Gaétane Trudel a assisté à une rencontre de la RIGIDBNY. Elle nous informe qu'il devrait y avoir des changements au niveau des réparation de bacs. La subvention pour les couches lavables a été quelque peu réduite. Il y aura encore la récupération des sapins de Noël encore cette année. Leur site Web sera refait par Mimosa.
- M. François Therrien nous informe que 57 adultes et 64 enfants étaient présents à la fête de Noël organisée par les Loisirs. Ils ont remis environ 1 200\$ en cadeaux. Ils ont eu de nouveaux bénévoles qui se sont dit prêts à aider encore sans toutefois désirer assister aux rencontres. La parade de Noël s'est faite sous la pluie mais tous étaient quand même contents. Il nous fait aussi remarquer que beaucoup de travail a été effectué pour l'achat des cadeaux. La patinoire et le chalet sont maintenant ouverts aux patineurs, un record de précocité. Ils sont maintenant en recrutement pour des bénévoles car ils ont été demandés pour organiser le carnaval d'hiver.
- M. Jérôme Dionne nous informe qu'une nouvelle entente entre les régies et les services incendies est en négociation. Il y aura aussi une uniformisation des règlements incendies dans les quatre municipalités desservies par la RISI de Bulstrode.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Liliane St-Hilaire demande au responsable des Loisirs s'il y aura une glissade cette année. M. François Therrien li répond que oui. Elle dit aussi remarquer que les cadeaux de Noël ont été très appréciés de ses enfants mais fait remarquer qu'un de ses enfants a reçu un jouet unilingue anglais. M. Therrien demandera à la personne en charge des achats de cadeaux de faire la vérification.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2018-12-169

Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jérôme Dionne, appuyée par M. Benoit Lussier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 60 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. *Adopté.*

2018-12-170

Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales – Réhabilitation Rang 10

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissances des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Nicolet-Yamaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble de projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Benoit Lussier, appuyée par M. Éric De Courval, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. *Adopté.*

- La directrice générale a reçu une communication de la Ville de Daveluyville à l'effet que cette dernière désire mettre fin à l'entente de voirie à laquelle la municipalité d'Aston-Jonction avait souscrit. Cette entente prendra fin officiellement le 4 avril 2019.

2018-12-171

Engagement pour le déneigement des trottoirs du bureau municipal

ATTENDU l'offre de service présentée par M. Gabriel Labarre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Éric De Courval d'engager M. Gabriel Labarre pour le déneigement des trottoirs du bureau municipal selon les besoins. Une feuille de temps lui sera remise afin qu'il note la date et le temps passé à faire le travail, et ce à chaque fois.

Une fois par mois, à la séance du conseil, un chèque lui sera émis au montant de 12 \$ X le nombre d'heures de travail accompli durant le mois. *Adopté.*

AFFAIRE NOUVELLES

- La directrice générale dépose le registre public des déclarations des intérêts pécuniaires.

2018-12-172

Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2019

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Jérôme Dionne,

1. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Ces séances se tiendront au 1300, rue Principale à Aston-Jonction et débuteront à 19h30
2. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Lundi le 7 janvier 2019	Lundi le 6 mai 2019	Lundi le 9 septembre 2019
Lundi le 4 février 2019	Lundi le 3 juin 2019	Lundi le 7 octobre 2019
Lundi le 4 mars 2019	Lundi 8 juillet 2019	Lundi le 4 novembre 2019
Lundi le 1 ^e avril 2019	Lundi le 5 août 2019	Lundi le 2 décembre 2019

Adopté.

2018-12-173

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 173 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Aston-Jonction souhaite emprunter par billets pour un montant total de 173 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
02-2018	173 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 02-2018, la Municipalité d'Aston-Jonction souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	14 600 \$	
2020.	15 200 \$	
2021.	15 800 \$	
2022.	16 300 \$	
2023.	16 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	94 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 02-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, à chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

2018-12-174

Résolution d'adjudication pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 4 décembre 2018	Nombre de soumissions : 2
Heure d'ouverture : 10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen : 3,2396 %
Montant : 173 300 \$	Date d'émission : 11 décembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aston-Jonction a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 11 décembre 2018, au montant de 173 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 600 \$	2,70000 %	2019
15 200 \$	2,85000 %	2020
15 800 \$	3,00000 %	2021
16 300 \$	3,20000 %	2022
111 400 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,00000 Coût réel : 3,76958 %

2. CAISSE DESJASRDINS DES BOIS-FRANCS

14 600 \$	4,07000 %	2019
15 200 \$	4,07000 %	2020
15 800 \$	4,07000 %	2021
16 300 \$	4,07000 %	2022
111 400 \$	4,07000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,07000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 173 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 02-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté.

2018-12-175

Demande d'aide financière de la FADOQ

Considérant la demande d'aide financière de la FADOQ;

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Alexis Beaupré de donner 200 \$ à titre d'aide financière à la FADOQ. *Adopté*

2018-12-176

Nomination du représentant de la bibliothèque (élu municipal)

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par Éric De Courval que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction nomme M. Alexis Beaupré comme représentant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio CQLM pour l'année 2019. *Adopté.*

2018-12-177

Nomination de la coordonnatrice de la bibliothèque

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Alexis Beaupré que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction nomme Mme Cindy Tessier comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio CQLM pour l'année 2019. *Adopté*

2018-12-178

Offre de service pour la récupération des chiens et des chats

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier d'accepter l'offre de service de Jocelyne et Christian Houle pour la récupération des chiens et des chats pour un montant de 360 \$ pour l'année 2019, et ce selon l'entente reçue en novembre. *Adopté.*

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 172-2018 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Mayrand Branche 2

Après le dépôt du projet de règlement un **AVIS DE MOTION** est donné par M. Éric De Courval que sera adopté à une séance subséquente du conseil, avec demande de dispense de lecture, le règlement 172-2018 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Mayrand Branche 2.

2018-12-179

Adoption de la politique de prévention du harcèlement de la municipalité d'Aston-Jonction

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Alexis Beaupré d'adopter la politique de prévention du harcèlement comme le prévoit la Loi. Cette politique sera mise à la disponibilité de tous les employés de la municipalité d'Aston-Jonction.

2018-12-180

Demande de droit de passe – La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT que la rue Principale devra être complètement fermée à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité d'Aston-Jonction fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolé par voie de sondage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Alexis Beaupré et adopté à l'unanimité par les élus :

Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur notre route prévue dans le tracé proposé.

Que la municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant des bénévoles avant l'événement.

Que la municipalité fournisse au Grand défi Pierre Lavoie l'unité d'évaluation et le plan cadastral de la municipalité.

Que la municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.

Que la municipalité s'engage à demander au ministère des Transports la réparation de la rue Principale (trous, fissures et accotements) utilisée par les cyclistes ainsi que de demander le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'événement.

Que la municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la municipalité.

Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.

Que la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect de lois et règlements en vigueur au Canada. *Adopté.*

Avis de motion règlement pour le taux de taxation et de perception 2019

Un **AVIS DE MOTION** est donné par M. Éric De Courval, qu'à une prochaine séance du Conseil, sera présenté et adopté le règlement pour le taux de taxation et perception de l'année 2019

- La directrice générale dépose le registre public des déclarations 2018

2018-12-181

Nomination des inspecteurs en bâtiments pour l'émission des permis et certificats dans la municipalité d'Aston-Jonction

CONSIDÉRANT que les changements au niveau du personnel du service de l'aménagement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et la nécessité de nommer conformément les inspecteurs aux fins de l'émission des permis et certificats dans la municipalité d'Aston-Jonction;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel et unanimement résolu par le Conseil municipal de désigner à

titre d'inspecteur en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité d'Aston-Jonction :

M. Donald Brideau
Mme Anne-Marie Désilets
M. Martine Croteau
M. Simon P. Lévesque

Adopté.

2018-12-182

Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska pour une demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'un conseiller en environnement et développement durable

CONSIDÉRANT le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pour mission de renforcer, par une approche collective, les capacités de développement durable de ses municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux environnementaux dans le développement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'omniprésence de la dimension environnementale dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des milieux naturels qui sera réalisé par la MRC dès 2019;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un conseiller en environnement et en développement durable pour accompagner les municipalités notamment dans l'adaptation de la planification et de la gestion du territoire et des infrastructures dans une perspective de développement durable est admissible dans le cadre du programme du MAMH;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Dionne

APPUYÉ par M. François Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité d'Aston-Jonction appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'embaucher un conseiller en environnement et développement durable. *Adopté.*

2018-12-183

Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska pour une demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour l'achat d'équipement d'intervention d'urgence hors réseau

CONSIDÉRANT le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce protocole identifie des équipements nécessaires à sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que ces équipements permettront des interventions d'urgence dans toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que l'achat d'équipements d'intervention d'urgence est admissible dans le cadre du programme du MAMH;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par M. Éric De Courval,

APPUYÉ par M. Alexis Beaupré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité d'Aston-Jonction appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire l'acquisition d'équipements d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC.

Adopté.

- M. Le maire invite les membres du Conseil municipal d'aller sur le site defisante.ca, dans l'espace « municipalité » pour voir s'il n'y aurait pas lieu de se pencher sur la question. Il y a de très beaux prix à gagner et peu être des projets intéressants à développer;

CORRESPONDANCE

- Le renouvellement de l'adhésion à la FQM
- Service aux entreprises
- Avis relatif aux licences d'exploration d'hydrocarbures en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-12-167, 2018-12-168, 2018-12-171, 2018-12-173, 2018-12-174, 2018-12-174 et 2018-12-178, inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2018-12-184
Clôture de la session

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt-et-une heure trente-huit (21 h 38).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

